

La politique d'aide aux revues scientifiques de l'INSHS :



La refonte de la campagne 2020

Emmanuelle Morlock (CNRS, INSHS / HiSoMA) - 30/11/2020

1

INSHS : 4 axes pour le soutien à l' édition scientifique

**Incitations aux
bonnes pratiques
éditoriales**

1

Subventions
+
Postes IT pour les
revues

**Développement
d'infrastructures et
modèles
économiques**

2

OpenEdition Center

Freemium

**Stratégie
Pour l'
édition en
SHS**

**Aide à la
constitution de
pôles éditoriaux
dans les MSH**

4

Soutien financier pour
les réseaux & des
initiatives issus de la
communauté

**Promotion de
standards
numériques**

3

Chaîne Métopes

2

L'aide aux revues en SHS

Accueil

Soutien aux revues

20 mai 2020

A - / A +

Lien(s)

[S'abonner à la liste de diffusion](#)

Partager ce contenu



Imprimer



La publication dans les revues scientifiques est un enjeu important pour les institutions de recherche françaises qui financent l'essentiel des coûts de production et de mise à disposition des travaux des chercheurs et des enseignants-chercheurs¹. L'INSHS du CNRS déploie depuis près de vingt ans une politique d'aide aux revues scientifiques. En 2019, ce soutien a ainsi bénéficié à 157 revues, pour budget global de près de 3 Millions d'euros.

Le soutien de l'INSHS s'inscrit dans le cadre d'une politique scientifique s'exprimant par le biais de critères d'attribution des aides aux revues. Pour tenir compte de l'évolution du contexte, les critères de la campagne 2021-2022 ont été mis à jour. Cette refonte vise notamment à prendre en compte les nouvelles orientations en matière de [science ouverte](#), conformément aux politiques européennes et nationale en la matière et à la Feuille de route pour la Science Ouverte, adoptée par le CNRS en novembre 2019².

Il est attendu des revues qu'elles pratiquent une édition scientifique ouverte, transparente sur ses processus éditoriaux, mettant en œuvre les normes et bonnes pratiques éditoriales internationales et prenant une part active dans le suivi de leur diffusion et de leur audience.

Plus de
3 Millions
d'euros

157 revues
soutenues

54 ETP
87 IT dans
91 revues



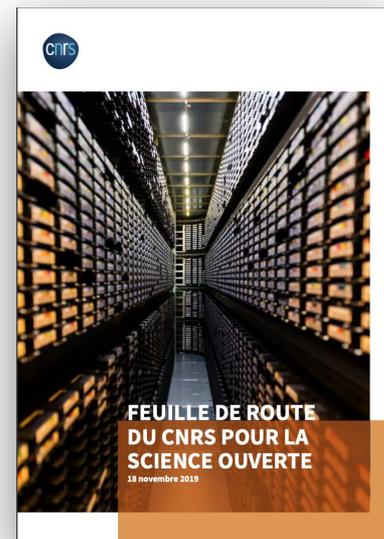
Campagne d'attribution

- Tous les 2 ans
prochaine campagne : mai 2022
- Questionnaire détaillé sur le fonctionnement et l'activité
- Avis consultatif des sections CoNRS
- Arbitrage des subventions à l'INSHS
- Toutes les revues bénéficiant de personnel IT CNRS doivent remplir le questionnaire.

The screenshot displays the Sigap web application interface. At the top, there is a navigation bar with the Sigap logo and the text "Sigap - Système d'information et de gestion des appels à projets". Below this, a user profile for "Emmanuel MORLOCK" is visible. The main content area shows a form for "Candidature" (Candidate Submission) for the "Appel à projet : INSHS - Soutien aux revues - Campagne 2020". The form includes fields for "Titre long" (Long Title) and "Titre court / Acronyme" (Short Title / Acronym), both containing "Revue en SHS". There is also a "Résumé" (Summary) field with a rich text editor containing the text "Dossier de candidature constitué par XXX avec l'avis de YYY et ZZZ." and a note "* - Champ obligatoire". A sidebar on the right lists various project management tasks, such as "Description du projet", "La revue - Identité", "La revue - Cadre légal", "La revue - Accés coorent", "La revue - Procédure d'évaluation", "La revue - Flux éditorial", "La revue - Bilan 2019", "La revue - Budget 2019", "La revue - Soutiens obtenus", "La candidature - Organisme demandeur", "La candidature - Soutien demandé", "La candidature - Gelle de ordre", "La candidature - Liste des pièces jointes", "Pièces jointes", and "Transmettre".

Evolution continue des critères

- Aide gérée par les directions SHS depuis les années 2000
- En 2011, définition d'une première série de critères...
- En 2013 : refonte des critères à partir de Latindex
- En 2020 : nouvelle refonte : **hiérarchisation** sur le modèle du COSO + **alignement** sur la feuille de route Science ouverte du CNRS





Spécificités de la Campagne 2020

- Soumission dans SIGAP
- Clarification des critères avec 3 niveaux
 - a. Indispensable
 - b. Fortement recommandé
 - c. Souhaité
- Choix de 4 articles pour le Comité national
- Auto-diagnostic

Dossier de candidature : auto-diagnostic
(optionnel pour les revues sans IT)

D3.a – Le processus d'évaluation et les critères utilisés sont publiés sur le site de la revue :

Commentaire / Justification

D3.a – Le processus d'évaluation et les critères utilisés sont publiés sur le site de la revue :

sélectionner un état d'avancement

critère non pertinent

critère non atteint

critère partiellement atteint

critère entièrement atteint



Critères en ligne

<https://inshs.cnrs.fr/fr/soutien-aux-revues>



Critères de bonnes pratiques éditoriales et de science ouverte (142.83 Ko)

Statuts de FRIGIS aux revues scientifiques
critères de bonnes pratiques éditoriales et de science ouverte*

Importance	Comment mesurer	Exigence
A - Qualité et transparence de la publication de la revue		
A.1. Offrir aux auteurs et à leurs collègues un accès en libre accès à leur travail, en respectant les droits de propriété intellectuelle et les droits de l'auteur, et en favorisant la diffusion de la recherche scientifique.		A.1.1. La diffusion de la revue est en libre accès (Open Access) et est financée par le CNRS.
A.2. Offrir aux auteurs et à leurs collègues un accès en libre accès à leur travail, en respectant les droits de propriété intellectuelle et les droits de l'auteur, et en favorisant la diffusion de la recherche scientifique.		A.2.1. La diffusion de la revue est en libre accès (Open Access) et est financée par le CNRS.
A.3. Offrir aux auteurs et à leurs collègues un accès en libre accès à leur travail, en respectant les droits de propriété intellectuelle et les droits de l'auteur, et en favorisant la diffusion de la recherche scientifique.		A.3.1. La diffusion de la revue est en libre accès (Open Access) et est financée par le CNRS.
A.4. Offrir aux auteurs et à leurs collègues un accès en libre accès à leur travail, en respectant les droits de propriété intellectuelle et les droits de l'auteur, et en favorisant la diffusion de la recherche scientifique.		A.4.1. La diffusion de la revue est en libre accès (Open Access) et est financée par le CNRS.
A.5. Offrir aux auteurs et à leurs collègues un accès en libre accès à leur travail, en respectant les droits de propriété intellectuelle et les droits de l'auteur, et en favorisant la diffusion de la recherche scientifique.		A.5.1. La diffusion de la revue est en libre accès (Open Access) et est financée par le CNRS.

* Ces critères sont destinés à servir de référence pour les revues scientifiques. Ils ne sont pas contraignants et peuvent être adaptés à la situation de chaque revue. Ils sont destinés à être utilisés par les revues scientifiques et non par les auteurs. Ils ne sont pas destinés à être utilisés par les auteurs pour évaluer la qualité de leur revue. Ils sont destinés à être utilisés par les revues scientifiques et non par les auteurs. Ils ne sont pas destinés à être utilisés par les auteurs pour évaluer la qualité de leur revue.



7 familles de critères

1. Transparence de la présentation
2. Contenus scientifiques
3. Organisation et fonctionnement
4. Processus d'évaluation
5. Diffusion et visibilité
6. Dimension internationale
7. Politique de Science ouverte

Priorités

**Diffusion
numérique en
accès libre**

**Visibilité
internationale**



Niveau “indispensable”

- Publier des **travaux originaux de recherche** à destination des communautés scientifiques, sélectionnés et évalués par les pairs
- Ancienneté d'un à deux ans, avec **4 numéros minimum** publiés
- **Instances éditoriales ouvertes** sur plusieurs organismes, thématiques, nationalités...
- **Transparence** sur la ligne éditoriale, les politiques, le fonctionnement, les affiliations + avoir mis en place des **contrats d'édition formalisés** avec les auteurs
- Publication numérique en **texte intégral en accès ouvert complet et immédiat** (à défaut, avec une « barrière mobile » la plus courte possible)



Anticiper le Plan S

INDISPENSABLE	FORTEMENT RECOMMANDÉ	SOUHAITÉ
G – Politique de science ouverte		
G1.a. Accès ouvert après un délai de type « barrière mobile » le plus court possible (pas plus de 2 ans).	G1.b. Accès ouvert complet et immédiat. En cas de barrière mobile, un processus de transition est programmé.	
G2.a. Définition et affichage public d'une politique de dépôt en archive ouverte, a minima selon les conditions de la loi numérique de 2016.	G2.b. Si la revue n'est pas en accès libre immédiat en archive ouverte des articles relevant du Plan S (articles issus de recherches financées par des subventions publiques accordées par les organismes de financement nationaux et européens) à partir de son entrée en vigueur en janvier 2021.	G2.c. La revue encourage et/ou aide le dépôt des articles dans une archive ouverte, a minima dans les conditions de la loi numérique de 2016, si possible au-delà (version avec mise en forme de l'éditeur après bon-à-tirer).
	G3.a. Conservation par l'auteur de tous ses droits sans cession exclusive à l'éditeur ou à un tiers.	G3.b. Recours à la licence la plus ouverte possible (Creative Commons Attribution CC-BY de préférence).
		G4. Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche DORA : mise en œuvre des articles 6 à 10 de « recommandations aux éditeurs » cf. https://sfdora.org/
	G5. Développement d'une politique concernant la publication de données sous forme de data papers ou le dépôt conjoint publications/données.	

Les publications financées par des fonds publics doivent être librement et immédiatement accessibles dans des revues ou des plateformes en accès ouvert ou dans des archives ouvertes à compter de **janvier 2021**.



Quelques chiffres 2020

- ◉ 203 candidatures complètes
- ◉ 180 demandes de subvention
- ◉ Accès ouvert :
 - 103 revues en accès ouvert immédiat
 - 87 revues sous barrière mobile
- ◉ Portail(s) de diffusion :
 - 122 sur OpenEdition Journals
 - 76 sur Cairn
 - 26 revues sur les deux



À retenir

- ◉ Aide aux revues en SHS = un volet du soutien à l'édition scientifique
- ◉ 2 formes :
 - Subvention : 170 000 euros
 - Aide en personnel IT : 2,8 M d'euros (poste affectés à part)
- ◉ Une grille de critères hiérarchisés
- ◉ Alignée avec la politique de Science ouverte du CNRS
- ◉ Une vue à 360° sur l'activité des revues



Pour une édition scientifique des revues...





Merci !

Des questions ?

- ◉ INSHS.Revues@cns.fr
- ◉ <https://listes.services.cnrs.fr/www/subscribe/inshs-revues-info>